

# LayNouvelles

Saint Christophe

Magazine municipal  
Numéro 14  
**Décembre 2022**



## LE MOT DU MAIRE



Chères Layennes, chers Layens,

Cette année nous avons voulu redynamiser et amplifier nos activités festives et associatives avec plaisir et bonne humeur. Merci aux nombreux organisateurs, aux bénévoles et associations, aux agents communaux et bien sûr aux nombreux acteurs et participants.

Après un été extrêmement sec révélateur des changements climatiques, nous subissons de plein fouet une crise énergétique sans précédent, notre commune ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire énergétique. Le prix du kilowattheure a plus que triplé, passant de 39 euros au premier semestre 2021 à 120 euros sur les neuf derniers mois de 2022, soit sur l'année 2022 un surcoût gaz électricité de plus de 130 000 euros.

Dans ce contexte inflationniste de coûts de l'énergie et de budgets contraints pour nos collectivités, nous n'avons pas eu d'autres choix que de réduire le chauffage et les amplitudes de chauffe dans les bâtiments scolaires, périscolaires, administratifs et associatifs, de sensibiliser à la sobriété énergétique tous les utilisateurs et de réduire les éclairages communaux. J'en profite pour remercier les utilisateurs pour leur compréhension et leur adhésion à ce dispositif. Pour les fêtes de fin d'année, nous avons réduit les illuminations et décidé de mettre la ville en fête différemment, grâce à des décorations moins énergivores, mais néanmoins très bien adaptés à l'esprit de Noël auquel nous sommes tous attachés.

Cependant, si les contraintes nous touchent tous, il est très important pour nous de maintenir les investissements prévus, en particulier sur les bâtiments, avec une réorganisation architecturale permettant une optimisation de leur fréquentation et la réalisation pour les années à venir de fortes économies d'énergie.

Merci à tous de votre confiance et de votre compréhension.

Je souhaite à chacun de vous de très bonnes fêtes de fin d'année.

**Patrick MÉDART**

Maire de Lay-Saint-Christophe



Gérard Guérineau, maire honoraire ..... 3



Le conseil municipal d'enfants  
de Lay-Saint-Christophe ..... 4, 5



Où chante une rivière – Corps et âmes..... 6, 7



Départ en retraite de Dominique Pertuy ..... 8  
Les écoliers layens ont la main verte ! ..... 9  
Journée de l'amitié franco-allemande..... 10



Qui va à la chasse..... 11 à 15



Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ..... 16



Ce n'est pas netflix, c'est limédia ! ..... 17  
Devoirs et obligations de tout propriétaire d'un animal..... 17  
Expression libre ..... 18  
Intramuros, l'application citoyenne ..... 18  
Hôtel Chopin, Paris 9<sup>e</sup> ..... 18



Bourse aux jouets ..... 19  
Marche solidaire Lay Rose..... 20  
Panorama des associations ..... 21 à 23



# Gérard Guérineau, maire honoraire

Discours de Patrick Médart prononcé le 8 mai 2022 à l'occasion de la cérémonie d'honorariat de Gérard Guérineau.

## Monsieur GUÉRINEAU, cher Gérard,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour vous mettre à l'honneur à travers votre engagement en tant qu'élu au bénéfice de notre commune.

Vous connaissez le processus pour l'avoir utilisé au bénéfice de deux anciens maires, Monsieur Adrien Mouton et Monsieur Charles Rotach, devenus, l'un et l'autre, maires honoraires par vos soins en 1984.

Les conditions requises pour l'honorariat, régies par le Code Général des Collectivités Territoriales, nous ont permis d'entreprendre auprès de la Préfecture les démarches nécessaires pour pouvoir vous octroyer la distinction de « maire honoraire ».

Connaissant votre modestie, mon cher Gérard, j'espère que vous ne nous en voudrez pas d'avoir pris cette initiative, que je suis heureux de concrétiser aujourd'hui, maintenant qu'il est enfin possible de nous retrouver.

Si vous voulez bien, je vais rappeler votre carrière d'élu :

Vous avez été Maire de :

- 1973 à 1977 (premier mandat)
- 1977 à 1983 (deuxième mandat)
- 1983 à 1989 (troisième mandat)

Soit 16 années en tant que maire sur vos 18 années d'élu.

Avec les différentes équipes qui vous ont entouré au cours de ces trois mandats, vous avez pu mener à bien différents projets et réalisations qui ont profondément changé notre commune.

Je vais en citer quelques-uns, sans bien sûr prétendre à être exhaustif :

- La supervision en 1973/74, de la construction de l'Ecole Maternelle Charlemagne, réceptionnée en 1975.
- La zone artisanale, avec le premier Permis de Construire accordé en 1978.
- L'octroi du Permis de Construire pour le « centre pour paraplégiques », devenu par la suite « le centre de réadaptation », en 1978 également.
- Les constructions de lotissements : Grandes Vignes, Saint Christophe (c'est la « rue Louis Guingot »...), le Nouveau Nid.
- Les débuts d'aménagement du musée (avec Jean Edouard, bien évidemment), dès 1983.
- La décision d'ouverture d'une cantine scolaire et d'une « garderie » (c'est ce que nous appelons maintenant « le périscolaire ! »), en 1986.

En lisant les différents comptes-rendus des conseils que vous avez présidés, j'ai pu me rendre compte de votre vision résolument moderne et humaniste, et du souci constant que vous aviez, avec votre équipe, de penser à l'évolution des pratiques et au bien-être de la population.

Ainsi vous avez été Président du Syndicat des Eaux du Grand Couronné, avez initié la création de la station d'épuration du Moulin Noir, avez mis en place le gaz de ville dans le village, avez repris la gestion de notre patrimoine forestier, avez mis en place la bibliothèque en lien avec l'association Dom Calmet, avez aménagé un caveau pour les jeunes, avez participé au concours des villages fleuris, et avez encouragé une forte mobilisation associative, le tout avec une grande rigueur de gestion, malgré par moment la stagnation de la dotation forfaitaire de fonctionnement de l'Etat (déjà à cette époque !) qui a contraint par exemple en 1984 la commune à bloquer ses investissements plutôt que de s'endetter.

Ce ne sont là que des exemples de vos actions raisonnées et raisonnables, cher Gérard, et je vais terminer en vous remerciant très chaleureusement pour votre si long et si fructueux investissement.

Avant de vous remettre la médaille de « maire honoraire », je vais demander à toute l'assemblée de vous applaudir.

■ Patrick MÉDART





# Le conseil municipal d'enfants de Lay-Saint-Christophe

Lors de sa délibération du 7 mars 2022, le conseil municipal a voté l'instauration d'un conseil municipal d'enfants (CME) à la rentrée de septembre 2022.

L'objectif de ce CME est d'éveiller les enfants à la citoyenneté et à l'engagement municipal pour le bien d'autrui. Grâce à l'engagement d'élus, personnels, enseignantes et bénévoles sans qui rien n'aurait été possible, un conseil municipal d'enfants a été mis en place à Lay-Saint-Christophe.



Nous avons, avec Faustine Mauffroy, puis Yannick Brochard et Christiane Goussot rencontré les enfants en juin 2022 pour leur parler du conseil municipal d'enfants.

Ils ont fait preuve de beaucoup d'intérêt. Leurs enseignantes Carole Venerucci, Christine Rachon et Svenja Madalosso ont vite rejoint le projet.

Dès la rentrée scolaire, les enfants souhaitant se présenter au CME ont pu être accompagnés par leurs enseignantes, Christiane Goussot, Philippe et Catherine Roy, Denis Deloras, Yannick Brochard et moi-même pour penser, rédiger et argumenter leur programme.

Sept enfants de CM1 et sept enfants de CM2 ont ainsi créé leur affiche. La campagne électorale était lancée. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont voté le 20 octobre et ont désigné 10 enfants qui allaient les représenter. Nous remercions les 4 enfants non élus pour leur implication. Ils resteront sans doute intéressés à tous les projets menés par le CME.

## Le 8 novembre ont été élus :

- Maire : Alexis HERBY.
- Adjoint sports loisirs culture : Adèle HERIAT.
- Adjoint cadre de vie environnement : Emma ROSSANO.
- Adjoint action sociale solidarité : Victor SLOWIK.
- Les 6 autres élus : Eléna BACK, Calliste BELLAIRE-MOULLERON, Agathe DARNEY, Victor HOUCHE, Félix MONEGER et Elliot THIEFENTHAL sont conseillers municipaux.

Patrick Médart et Alexis Herby



Tous s'engagent pour la commune de Lay-Saint-Christophe en évaluant les besoins et les possibilités d'action.

Trois réunions plénières auront lieu en novembre, février et mai, et nous ferons ponctuellement, selon les besoins, des points d'avancement et de soutien logistique des objectifs qu'ils se seront fixés à chacune de ces réunions. Ils connaissent leurs « devoirs » : écouter chacun, réfléchir, proposer, agir dans le sens des objectifs qu'ils se seront fixés, communiquer.

Alexis Herby, maire enfant, et les adjoints Adèle Heriat Victor Slowik et Emma Rossano





Le conseil municipal d'enfants sera présent lors des les commémorations officielles et l'a été dès le vendredi 11 novembre 2022, mettant en œuvre ainsi très rapidement ses obligations. Les lectures de lettres de poilus par ces jeunes élus ont été remarquables et remarqués dans le sérieux et l'émotion transmise.

Nous félicitons les enfants pour leur esprit d'à-propos, leur implication et leur souhaitons un mandat à la hauteur de leur engagement du moment. Nous n'en doutons pas.

■ Marie-Laure PICHON

Le CME et quelques encadrants



### Les réactions des élus lors de leur première séance de conseil municipal :

- **Emma** : les élections étaient très bien, car maintenant on sait comment les vraies élections se déroulent.
- **Alexis** : Je suis content d'être maire parce que c'est une grande responsabilité et j'aime avoir cette grande responsabilité.
- **Elèna** : j'ai été impressionnée parce qu'il y avait le maire et beaucoup de parents. Je suis fière de faire partie du conseil municipal.
- **Victor H** : Je suis content des élections et de pouvoir donner mon avis, d'avoir eu beaucoup de votes.
- **Félix** : Je suis content des élections, d'être un conseiller et d'aider les autres élus.
- **Agathe** : je suis contente parce que je pense que la moitié a voté pour moi.
- **Victor S** : Je suis fier d'être adjoint je vais donner mon avis, c'est cool.
- **Calliste** : Je suis content d'être élu parce que je peux appliquer mes idées.
- **Elliot** : J'ai aimé les élections mais c'est dommage que les CE2 ne peuvent pas se présenter.
- **Adèle** : Je suis fière d'être adjointe loisirs culture sport.



Victor Slowik lit

11 novembre au monument aux morts



La dépose de gerbe

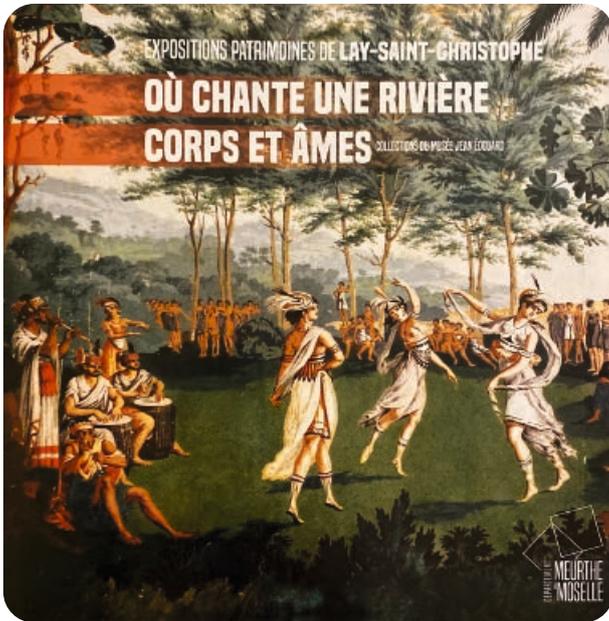
11 novembre,  
au monument  
aux morts





# Où chante une rivière - Corps et âmes

Du 8 avril au 26 avril 2022, l'Hôtel du Département a proposé une exposition en deux volets,



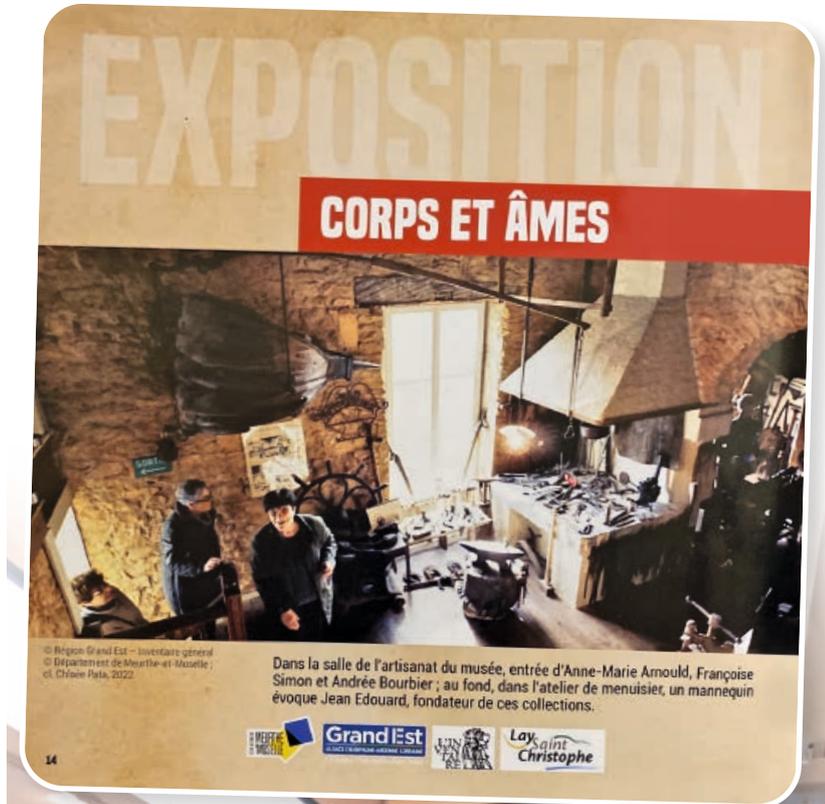
Ont ainsi été proposés au public :

- Une exposition d'interprétation, avec panneaux pédagogiques et photographiques.
- Une exposition d'objets issus des collections municipales ; travail collégial réalisé par les bénévoles du musée Jean-Edouard et la Conservation départementale du patrimoine de Meurthe-et-Moselle.

L'inventaire général du patrimoine culturel est une création, en 1964, du ministre André Malraux et de l'historien de l'art, André Chastel. Ils souhaitaient dresser un portrait patrimonial de la France et ses territoires et avoir une meilleure connaissance de l'histoire de l'art.

L'étude d'inventaire à Lay-Saint-Christophe a souligné l'intérêt patrimonial de la ville et lui a donné une visibilité grâce aux manifestations qui ont eu lieu au cours de l'été 2021. Ceci a permis de préparer une exposition en 2 volets à l'Hôtel du Département, avec en premier, le thème « Où chante une rivière » présentant au public 16 panneaux permettant d'en lire les thématiques patrimoniales et humaines.

**Deuxième temps fort de cette exposition**, le second volet, exposition d'objets et œuvres : « Corps et âmes », collections du musée Jean-Édouard.





## sur les patrimoines de Lay-Saint-Christophe.

Il présente un extrait significatif des riches collections de la ville. Les objets choisis témoignent des besoins de soigner, d'éduquer et d'exprimer par l'art.

*L'exposition n'est pas du tout représentative du contenu du musée dont les collections sont très variées. Il a fallu composer des vitrines thématiques dialoguant avec les panneaux d'interprétation tout en présentant des éléments représentatifs et iconiques des collections.*

Deux conférences et une table ronde ont ponctué ces deux semaines d'exposition :

- Conférence sur le patrimoine de Lay-Saint-Christophe, des origines carolingiennes à la villégiature nancéienne, présentée par Chloée Pata, responsable de la Conservation départementale du patrimoine : **Initiation au patrimoine du village natal de Saint-Arnou, aïeul de la dynastie carolingienne.**
- Table ronde animée par les bénévoles du musée, Anne-Marie Arnould, Andrée Bourbier et Françoise Simon : **Immersion et démonstration avec les objets exposés.**
- Conférence sur le « panoramique des sauvages de la mer du Pacifique ou les voyages du Capitaine Cook », animée par Christian Chartier, président de l'association Lo Scuron-Dom Calmet : **Dans le sillage du capitaine, découverte des contrées exotiques du 18e siècle.**

Chaque rendez-vous, rassemblant une cinquantaine de personnes, a rencontré un vif succès.

Référence pour ce texte : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle avec le soutien de la région Grand Est, sous la direction de Chloée Pata.

Le catalogue de l'exposition est disponible à la bibliothèque de Lay-Saint-Christophe.

■ Anne-Marie MALHOMME

### L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-CHRISTOPHE

**UNE ÉGLISE ROMAINE**  
Mentionnée dès 1130, l'église Saint-Christophe, dans la Basse-Lay est dédiée aux moines du prieuré en 1205. C'est un édifice roman, édifié au 12<sup>e</sup> siècle, dont la tour-porche, plus tardive, est le seul élément actuellement conservé. Cet édifice, qui servit à la Révolution, est un rare exemple de fait roman lorrain mis, en 1800, afin de satisfaire aux besoins d'une population croissante et à la demande de la paroisse, la municipalité décide de reconstruire l'église. Le projet, sous la direction de l'architecte nancéien Léon Vautrin (1820-1884), est soumis à la Commission de bâtiments civils. Impressionnée par la qualité de l'édifice ancien, mais n'ayant pas le pouvoir de le sauver, celle-ci interrompt la commande et le projet, sans succès. La nef puis le chœur sont détruits. De l'ancienne église Saint-Christophe, il ne reste, en 1861, que le clocher-porche.

Détail d'un chandelier de l'église Saint-Christophe.

**UNE ÉGLISE NÉOGOTHIQUE**  
Léon Vautrin est connu pour ses nombreuses églises, en Lorraine – comme l'église Saint-Léon de Nancy – ou à l'étranger – comme la cathédrale de Carroux (Chêne). Pour celle de Lay-Saint-Christophe, il s'inspire de l'architecture gothique classique. Il choisit un plan simple, sans transept, avec une nef à trois vaisseaux de même hauteur, qui s'inscrit dans la tradition des églises hautes, si fréquentes en Lorraine. Les baies sont ornées de vitraux réalisés par l'atelier nancéien de François Antoine Hoyer entre 1862 et 1878. Ils représentent, dans le chœur, le Christ et la Vierge du Sacré-Cœur, des saints ayant une résonance locale particulière : Arnoul – natif de Lay – Chodulf, son fils, et Charlemagne (famille-père-Me du prélat). Dans la nef, les verrières figurent un chemin de croix.

Église romane St-Christophe « vue extérieure de la tour du chœur » et « vue extérieure de la tour du clocher », par J. Cayrol (1910, 1890 A. L. Kéveland (d'après l'aquarelle, imprimée par Gargal à Metz entre 1832 et 1858).

**UN ÉDIFICE INSCRIT DANS L'HISTOIRE**  
Le chœur d'une référence forte au gothique romanesque, le clocher de sa croix dans une période majeure de l'architecture et des grandes cathédrales néo-gothiques. Par l'évocation de saint Arnoul et de ses proches, les verrières rappellent aux paroissiens que leur histoire les rattache aux grandes heures de l'histoire religieuse de la Lorraine.

Nef et chœur de l'église néogothique œuvre de l'architecte Léon Vautrin (1820-1884).

### UN VILLAGE DANS LA VALLÉE

**DANS UN PAYSAGE MODELÉ PAR LES EAUX...**  
Lay-Saint-Christophe (~2500 habitants) s'inscrit dans la vallée de l'Amézule. Celle-ci est délimitée par les plateaux du Grand Couronné au nord, de Malzeville au sud, par la Meurthe à l'ouest et les buttes témoins d'Amance et du Pain de Sucre, à l'est. L'habitat, sur la rive droite de l'Amézule, affluent de la Meurthe, s'échelonne sur le coteau du Grand Couronné.

**... NAISSANCE DE LAY**  
Arnoul, évêque de Metz, serait né vers 582, dans une demeure située à Layum. Au milieu du 10<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Lay appartient à la dynastie des comtes du Chaumontois, qui la donne à l'abbaye Saint-Arnoul de Metz. Un prieuré de moines bénédictins y est fondé, stimulant le développement du village. Deux entités se dessinent ainsi : Lay-Saint-Arnoul (la Haute-Lay) occupée par le prieuré et Lay-Saint-Christophe (la Basse-Lay) avec des activités artisanales.

**L'UNION DE LA BASSE-LAY ET DE LA HAUTE-LAY**  
Jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, le village se développe peu. Il s'y distingue quelques demeures aristocratiques : l'ancien pavillon de chasse, dit « le Presbytère » (17<sup>e</sup> siècle), ou « la Samaritaine » (17<sup>e</sup> siècle) parmi de nombreuses maisons en pierre. À partir du 19<sup>e</sup> siècle, la municipalité crée des équipements au service de la population et améliore l'accès à l'eau. Malgré cela, Lay-Saint-Christophe ne connaît une réelle expansion que dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. En 1906 et 1917, deux lotissements sortent de terre grâce à l'engagement de Jean Fléchon (1915-2010) et de la Société Coopérative de Construction HLM « Le Nid ». Lay-Saint-Christophe devient un village dans l'orbite périurbaine de Nancy. Depuis, de nouvelles maisons sont implantées dans les prairies vacantes autour et au cœur de Lay-Saint-Christophe.

**UNE COMMUNE AUX MULTIPLES FACETTES**  
Lay-Saint-Christophe présente, de quartiers en quartiers, l'air d'un village séculaire et pittoresque dans le cœur historique ; le visage moderne d'une ville champignon des années 1960 aux Muraîtres ou encore le riant aspect des villas cossues d'une banlieue chic. La particularité de la ville tient autant au paysage environnant qu'à la présence de près dans son centre historique, qui lui confèrent l'apparence d'un village.

**Carte postale de la halte ferroviaire de Lay-Saint-Christophe, Halliez éditeur, entre-deux-guerres**

En 1873 la Compagnie de l'Est ouvre la première ligne France s'arrête à Moncel et Chambrey. En 1914, la voie ferrée compte huit mouvements quotidiens, puis à partir de la déclaration de guerre, la ligne acheminée de nombreux convois vers le front, tout proche. En 1926, la voie ferrée est doublée pour faciliter le trafic, mais le développement de l'automobile entraîne la fermeture du service voyageur en 1970. Le trafic des marchandises cesse en 1987 et les rails sont déposés trois ans plus tard. Aujourd'hui, le parcours



## Départ en retraite de **Dominique PERTUY**

Merci madame Dominique Pertuy. Ils étaient nombreux, élus, collègues à venir la remercier ce 12 septembre 2022.



Pour la première fois depuis de nombreuses années, Mme Pertuy, la directrice de l'école maternelle n'a pas fait la rentrée. Elle a fait valoir ses droits à la retraite après avoir marqué l'école Charlemagne au service de plusieurs générations d'enfants. Monsieur le maire a souligné son parcours : après une première vie professionnelle, Dominique Pertuy est devenue professeure des écoles en 1992. Quelques affectations dans la banlieue nancéienne puis c'est l'arrivée en tant qu'enseignante à Lay-Saint-Christophe en 1998, sous la direction de Christiane Goussot, puis en tant que directrice à compter de 2008. Tous se sont plu à souligner son humanisme, sa pédagogie bienveillante, sa formidable créativité.

Autour d'un pot de l'amitié, c'est avec des anecdotes, une chanson écrite en son honneur et des cadeaux originaux, que tous ont souhaité à Dominique une belle nouvelle vie culturelle et sportive entourée de sa famille et de ses nombreux amis. Merci vraiment d'avoir été cette belle personne, Madame la directrice.

■ Marie-Laure PICHON





## Les écoliers layens ont la main verte !

L'école élémentaire, avec le soutien de la mairie et du comité de jumelage, s'est lancée dans un projet de jardin pédagogique.



Si on nous avait dit que le terrain situé au bout de la cour de récréation deviendrait notre jardin, on aurait répondu « Arrêtez de nous raconter des salades ! ». Et pourtant, c'est devenu réalité !

Grâce au travail de plusieurs bénévoles du comité de jumelage qui ont nettoyé, arraché, labouré, bêché, ratissé, bricolé, on a pu se lancer dans les plantations avec les maîtresses.

Tous les élèves de l'école sont allés travailler dans le jardin. Et parfois même, on y parlait allemand !

On a pu creuser, planter, repiquer, arroser, désherber, décorer le potager. Radis, courgettes, potirons, tomates, choux, fraisières, persil, ciboulette, kiwis, framboisiers, pommes de terre, tournesols ont trouvé place dans notre jardin.



Nous avons appris à prendre soin des plantes en suivant les conseils des jardiniers. Nous avons regardé grandir nos fruits et nos légumes. Nous avons eu la chance d'en récolter certains et même de les déguster. Nous avons découvert le cycle de vie d'une plante et observé les petites bêtes du jardin.

Nous avons tous hâte de suivre les prochains épisodes de cette grande expérience et de goûter à tout ce que le jardin de l'école pourra nous apporter !

■ Les élèves-jardiniers de l'école ANTONY-HANRY





# Journée de l'amitié franco-allemande

La Journée de l'amitié franco-allemande met à l'honneur plus de 50 ans d'amitié et de coopération entre la France et l'Allemagne. Elle est organisée dans les deux pays, chaque 22 janvier, depuis 2004. Écoles, collèges et lycées des deux pays sont invités à redoubler d'imagination pour faire connaître le pays voisin.

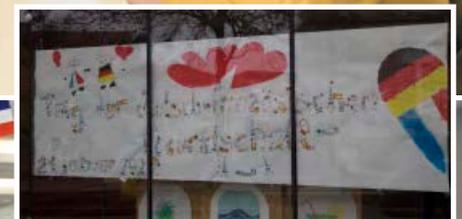
Notre commune est très impliquée dans ces liens franco-allemands avec, entre autres, une école élémentaire en immersion allemande. Cette année, le service Enfance Jeunesse avait prévu un repas à thème « cuisine allemande » préparé par le service de restauration du bassin de Pompey.

L'animation du repas gérée conjointement par l'équipe du périscolaire et le comité de jumelage franco-allemand a permis aux enfants, arrivés avec leurs masques floqués des drapeaux allemand et français, de découvrir leurs salles de restauration décorées aux couleurs des deux pays.

Après des chants en langue allemande, les enfants ont aimé découvrir des spécialités allemandes dont les célèbres saucisses au curry et la forêt noire. Ils ont ensuite créé une fresque qui a décoré les locaux pendant quelques jours.

Une expérience unique vécue avec bonheur tant par les enfants que par les organisateurs, personnels et bénévoles. La paix, l'amitié entre les peuples se cultivent à tous les niveaux. Merci à tous pour ce bel enthousiasme.

■ Marie-Laure PICHON





## Qui va à la chasse...

*« La chasse est une occupation utile. Parmi les animaux mal-faisants, il en est à qui la nature a départi au plus haut degré la force, l'adresse et le courage ; pour les détruire, il faut les combattre, et souvent exposer sa vie pour se rendre maître de la leur : donc la chasse est un noble amusement qui peut, à quelques égards, être considéré comme une école de vertus militaires.*

*Mais la chasse n'a guère pour but, aujourd'hui, que de tourmenter de mille manières des animaux innocents, que l'on multiplie pour le seul plaisir de les détruire. »*

• Etienne de Jouy, *L'Hermitte de la Chaussée d'Antin* tome 4, 1813, p. 164.

A en croire Etienne de Jouy, la chasse se résume à la destruction, au combat, au tourment d'animaux sauvages par l'homme pour son seul plaisir. Se résume-t-elle à cela aujourd'hui ?

Sans avoir la prétention de régler une polémique qui agite notre société contemporaine sur une activité immémoriale, cet article a pour vocation de vous présenter simplement l'organisation de la chasse sur notre territoire et les multiples facettes qui se cachent derrière l'activité cynégétique.

L'appropriation du gibier à la royauté puis à la noblesse et la bourgeoisie était liée à la conception forte du droit de propriété et constituait le fondement de la pratique de la chasse. Elle était ainsi le privilège des seigneurs, nobles et des bourgeois. Cette notion évolue au cours de l'histoire pour laisser place à une chasse populaire qui a progressivement mis à mal un gibier autrefois abondant. L'encadrement légal de la pratique de chasse devenant nécessaire, les chasseurs se sont peu à peu préoccupés de la « gestion » du

gibier. La *chasse cueillette* laisse donc la place à une chasse raisonnée puis durable intégrant la nécessité de gestion du gibier mais également de ses habitats.

Dans une société qui s'urbanise et pour laquelle le prélèvement d'animaux sauvages n'est plus une évidence, le partage de la nature avec les autres usagers, la sécurité en action de chasse, la lutte contre l'artificialisation des sols et le « mitage » des paysages, sont aussi d'autres enjeux auxquels la chasse doit s'adapter et prendre en compte dans ses pratiques.



©pixabay

Sur notre territoire, la chasse s'étend sur les forêts des communes de la Lay-Saint-Christophe et d'Eulmont depuis le début des années 2000.

Elle est davantage consacrée au grand gibier (sanglier, chevreuil, renard). Elle couvre aussi les zones de plaine réservées au petit gibier (lièvre, pigeon ramier, étourneau, grive...).



©pixabay

©Gérard HUSSON





Elle se pratique également sur une partie du plateau de Malzéville pour ce qui est de la propriété de notre commune et celle d'Eulmont. Ce regroupement est le fruit de la volonté commune de leurs chasseurs pour une meilleure gestion cynégétique de leur territoire. Elle est confiée à une société de chasse pour la partie boisée et à 2 associations communales de chasse agréées pour la plaine et le plateau.

Ces 2 entités juridiques sont soumises au respect des règles locales et nationales fixées par le cadre juridique et réglementaire français. Imposant et composé de plusieurs lois successives, il fixe l'organisation administrative pour sa gestion (DDT, FNC, OFB1), le calendrier d'ouverture et de fermeture de la période de chasse, les espèces chassables et celles susceptibles d'occasionner des dégâts (selon les recommandations d'un réseau d'experts), les prélèvements sous forme de plan de chasse.

Pour ce qui est de la campagne de chasse, la date d'ouverture et de fermeture générales sont fixées par arrêté préfectoral qui précise également les modes, horaires et conditions spécifiques de chasse selon les espèces de gibier. Pour 2022, elle a débuté le 18 septembre 2022 et s'achèvera le 31 mars 2023.

Parmi les principaux modes de chasse 2, les battues, chasses collectives, sont principalement un mode qui se pratique en général le samedi et/ou le dimanche à compter du début de l'automne jusqu'à la fin de l'hiver. Elles se déroulent en forêt où les chasseurs se postent pour fermer des enceintes dans lesquelles des traqueurs vont pousser le gibier en dehors. Ils sont placés selon des consignes strictes de respect de tir du gibier et de sécurité pour effectuer les prélèvements efficaces et conformes aux plans de chasse 3 délivrés par les autorités.

Dans notre forêt, sont ainsi prélevés en majorité des sangliers (espèces en surnombre occasionnant des dégâts dans les cultures) et des chevreuils.

Quelques renards et bécasses sont également prélevés. La dates des battues sont obligatoirement déclarées en mairie où elles sont consultables comme elles le sont également sur le site de FDC 54 ([www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)). Respectés, les plans de chasse constituent un nombre minimum et maximum d'animaux à prélever par espèce, en l'absence de prédateurs naturels, pour tendre vers un équilibre entre les populations de gibier, le potentiel d'accueil des habitats et les dégâts agricoles et sylvicoles.



©freepik

Les battues sont ainsi organisées par les chasseurs eux-mêmes. Outre les déclarations réglementaires et pour des raisons de sécurité évidentes, ils balisent les chemins menant ou traversant l'enceinte chassée avec des panneaux le précisant aux autres utilisateurs de la nature.

Ils n'hésitent pas à leur dire avec courtoisie. Ils ont également des obligations vestimentaires à respecter en se munissant de vêtements permettant leur identification sans ambiguïté (couleur orange fluo).

Chaque battue est précédée, sans exception, du rappel des consignes par les responsables.

Il est alors clairement précisé les animaux à prélever, la nécessité de le faire avec respect et efficacité, les règles de sécurité à respecter et de faire preuve de politesse et de courtoisie envers les autres utilisateurs de notre forêt.



©Marie JO MEDART



A leur issue, il est de tradition de saluer les chasseurs présents et le travail des traqueurs et de leurs chiens qui ont permis d'effectuer le prélèvement de gibier. Les honneurs sont rendus respectueusement aux animaux et les chasseurs préleveurs sont félicités.

La chasse devant soi est également pratiquée au cours de l'automne par quelques chasseurs pour chasser les lièvres ou faisans qui occupent la plaine.

Le printemps et l'été sont également des saisons propices à la chasse (à partir du 1er juin pour le sanglier, le brocard (chevreuil mâle), et le renard). Soumise aussi au plan de chasse, elle se pratique de façon individuelle en pratiquant la chasse à l'approche ou à l'affut. La première consiste à rechercher, en silence, un animal afin de l'approcher et de pouvoir le sélectionner dans les meilleures conditions. Elle doit être le moins dérangement possible pour les animaux

Il s'agit du mode de chasse où les animaux ont le plus de défenses possibles : ils voient, entendent et sentent beaucoup mieux que le meilleur des chasseurs. La seconde se pratique à partir d'un mirador, placé dans un lieu régulièrement fréquenté par les animaux, et dans lequel se dissimule le chasseur, à l'aube et en soirée jusqu'au crépuscule.

Ce mode perturbe beaucoup moins un territoire, la présence humaine étant moins facilement décelée par les animaux. Pratiques de chasse où l'observation est privilégiée aussi

pour le plaisir, elles permettent d'effectuer un contrôle quantitatif et qualitatif des espèces, un tir sélectif, le prélèvement des animaux malades ou déficients ou leur régulation.

La lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts est aussi pratiquée sur notre territoire, en particulier pour la régulation des corbeaux et des corneilles dont les effectifs en surpopulation occasionnent des dégâts pour les cultures agricoles et la biodiversité locale.

Ouverte à toutes et tous, après avoir décroché le permis de chasse qui se concentre sur les connaissances cynégétiques et les enjeux de sécurité, cette activité est accomplie par des hommes et des femmes d'âge différent, ruraux, urbains et de tous les milieux socio-professionnels mais tous avec des motivations différentes.



Si elles sont souvent culturelles ou familiales, elles ont en majorité un rapport fort avec la nature. Lien authentique, le chasseur entretient par celui-ci l'observation de la nature et sa contemplation, l'identification au terroir, et l'idée de faire corps avec elle. Ils participent activement à la préservation d'un territoire, en entretenant les sentiers et les chemins forestiers et en aménageant des zones refuges pour le gibier et la biodiversité (haies, mares...). Ils ont aussi un rôle de vigie en signalant les atteintes à l'environnement (dépôt sauvage des déchets, constatation des dégradations...).

Photo © Gérard HUSSON





©freepik

Ils partagent aussi la convivialité et l'idée de faire partie d'un groupe et de vivre des choses ensemble pour la majorité. Enfin et dans une proportion beaucoup moins importante, la relation avec le gibier qui inclut la traque, la quête de la proie, la compétition et la ruse, la dégustation du gibier est une source de motivation.



Sur notre commune, ce sont donc une quarantaine de nemrods qui partagent ce rapport intime à la nature. Avec la volonté de partage et de la convivialité, elle est d'ailleurs prête et enthousiaste pour vous accueillir afin vous le faire découvrir.

■ Laurent DENIS

## Interview d'un chasseur Layen

### *Depuis combien de temps et où chassez-vous ?*

Cela fait maintenant 40 ans que je vais à la chasse : 4 ans en accompagnant les chasseurs et 36 ans de permis. J'ai la chance de chasser sur le territoire de Lay-Saint-Christophe depuis mes débuts. J'ai eu l'occasion de la pratiquer dans d'autres forêts, en Meurthe-et-Moselle, Moselle et d'autres départements. Mais pratiquer ma passion dans la forêt de mon enfance reste ma préférence.

On la connaît presque par cœur comme les habitudes des animaux qui y vivent. Prendre sa paire de jumelles, monter en forêt pour observer des chevreuils des sangliers et autres animaux... c'est du bonheur.

### *Pourquoi chasser ?*

La chasse est avant tout une passion. Au-delà du fait de réguler les populations de gibier car trop d'animaux sur un territoire n'est ni bon pour le milieu forestier (dégâts sur les semis pour le chevreuil par exemple) ni pour les animaux eux même (compétition alimentaire, risque sanitaire...), elle me procure des émotions très fortes.

Chaque journée de chasse en battue ou chaque sortie en chasse individuelle sont différentes et me procurent de nouvelles sensations.

Si le territoire est identique, souvent les mêmes animaux se présentent dans des situations différentes, cela me remplit d'autant d'émotions. Il ne faut pas oublier bien entendu l'attrait des chasses collectives où vous avez la chance de partager la même passion.

### *Comment voyez-vous la chasse d'aujourd'hui et de demain ?*

Maintenant que j'ai acquis une bonne expérience, je peux dire avoir vu une évolution positive de la chasse en générale. Pour moi et une grande majorité des personnes avec qui je pratique cette passion, il y a un maître-mot qui domine nos actions, celui du RESPECT :

- **RESPECT de la nature et de l'environnement.** Nous ne voyons pratiquement plus de douilles abandonnées dans la nature. Preuve que le tireur ne les laisse pas au sol.
- **RESPECT des personnes** que je peux croiser en action de chasse en les saluant, et en expliquant quelques fois pourquoi la chasse au plus curieux (et plus bavard).
- **RESPECT des animaux.** Cela peut paraître étrange mais sans eux il n'y a pas de chasse. Par exemple, je n'enjambe jamais un gibier mort, je le contourne, c'est du respect. S'entraîner au tir, ball-trap, cinétir,



pour ensuite tirer un animal le moment venu dans les meilleures conditions possibles afin d'assurer une mort rapide.



### Quelle utilité à pour vous la chasse aujourd'hui ?

Pour revenir sur la régulation du gibier, parlons maintenant du sanglier. Toujours par respect Je n'aime pas que l'on appelle le sanglier : cochon. Les dégâts aux cultures agricoles qu'ils font, sont à la seule charge financière des chasseurs. C'est d'ailleurs pour limiter le coût des dégâts que les chasseurs font du tir dans les parcelles sensibles à partir du 1<sup>er</sup> Juin. Cela est intéressant pour 2 points : tout d'abord pour baisser la population à l'origine des dégâts puis les animaux de la compagnie ne se sentant plus en sécurité dans la parcelle, restent plus facilement à couvert en forêt.

Les chasseurs contribuent également à la surveillance du territoire et à la lutte contre les zoonoses comme la maladie de Lyme. En 2021-2022, dans le cadre de la recherche contre cette maladie, une étude faite par l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ), les chasseurs layens ont ainsi collectés 3 échantillons prélevés sur le chevreuil qui est porteur sain de la maladie.

### Le mot de la fin ?

Nous pouvons être pour ou contre et avoir des points de vue souvent différents, mais ils sont tous respectables pour faciliter le vivre ensemble.



## 1 • Les autorités administratives en charge de la Chasse

- DDT : Direction Départementale des Territoires, représentante de l'Etat, définit en coordination avec le FDC le plan de chasse,
- FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
- OFB : Office Français de la Biodiversité en charge du suivi des populations, de la surveillance des espèces sauvages, contrôle du respect de la réglementation et de la sécurité et de sensibilisation à une chasse durable.

## 2 • Les principaux modes de chasse en France

([www.ofb.gouv.fr/minformer-sur-la-pratique-de-la-chasse](http://www.ofb.gouv.fr/minformer-sur-la-pratique-de-la-chasse))

- La chasse à tire : pratique avec une arme à canon lisse pour le petit gibier, et à canons rayés pour le gros gibier. Elle peut se pratiquer devant soi pour le petit gibier, et en battue, à l'approche, à l'affût pour le grand gibier.
- La chasse à courre, à cor et à cri (ou vènerie) : Six espèces sont ici concernées : cerf, chevreuil, sanglier, renard, lièvre et lapin. La chasse à courre se pratique en équipage, qui regroupe les veneurs et la meute de chiens.
- Le déterrage (ou vènerie sous terre) : La chasse au déterrage se pratique avec des chiens qui permettent de déloger dans leurs terriers les espèces concernées (blaireau et renard).
- La chasse au vol : Deux types de chasses coexistent : le haut-vol (si l'on ne chasse que des oiseaux) et le bas-vol (si l'on chasse oiseaux et petits mammifères). Pour la première, on a recours à la buse de Harris, à l'autour des palombes ou à l'aigle royal. Pour la seconde, au faucon pèlerin.
- La chasse à l'arc : Bénéficiant d'une image de chasse « éthique » et « sportive », ce mode de chasse connaît un engouement certain depuis quelques années. Elle se pratique après une formation.

### Découvrir les chasseurs d'aujourd'hui.

- [www.chasseurdefrance.com/decouvrir/les-chasseurs-aujourd'hui](http://www.chasseurdefrance.com/decouvrir/les-chasseurs-aujourd'hui)

**3 • Plan de chasse** : un instrument de gestion qui vise à « assurer un développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques ». Il s'agit d'attribuer pour un territoire donné, un quota maximal (et souvent aussi minimal) de spécimens d'une espèce à prélever pour une ou plusieurs saisons de chasse afin de garantir une bonne gestion des équilibres naturels en régulant les effectifs de population.



# Collecte des ordures ménagères tous les 15 jours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

La collecte des ordures ménagères non recyclables va se dérouler tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



**Calendrier de collecte**  
Commune de Lay-Saint-Christophe

**À savoir :**

Collecte les jours fériés : Pas de changement lors des jours fériés, sacs et bacs à sortir la veille au soir du jour de collecte après 10h.

**EXCEPTION :** Les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier, la collecte est reportée au lendemain (hors dimanche). Dans ce cas, les horaires de passage du camion débutent dès 22h le jour férié.

- Bac gris couvercle bleu ou sacs noirs
- Bacs jaunes ou sacs transparents
- Bacs verts
- Jour férié

**Horaires d'accès à la composterie (Marbache)**

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre :  
Du lundi au vendredi : 8h > 12h / 12h45 > 16h  
Samedi : 8h30 > 12h / 12h45 > 17h

Du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février :  
Du lundi au vendredi : 8h30 > 13h30  
Samedi : 8h30 > 13h30

Fermée les dimanches et jours fériés

**Horaires de la déchetterie (Frouard)**

Du lundi au samedi : 9h > 12h15 / 13h30 > 17h45  
Dimanche et jours fériés : 9h > 11h45

Fermée les 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier

Téléchargez l'appli **MonTri**

## Pourquoi ce changement ?

En 4 ans, les ordures ménagères non recyclables ont diminué de 25 % grâce aux efforts des habitants et à l'extension du tri à de nouveaux emballages ménagers, notamment les plastiques.

De plus, il est constaté que la majorité des usagers sort au maximum le bac des ordures ménagères 1 fois toutes les 3 semaines. Pour s'adapter à ces nouveaux usages, il a été décidé d'organiser la collecte des déchets non recyclables (bac gris et bleu, sacs) tous les 15 jours. Résultat moins de camions et moins de pollution.

La collecte des recyclables et biodéchets sera maintenue toutes les semaines ; Les habitants disposeront également de l'ensemble des équipements de tri (déchetterie, composterie, points d'apport volontaire pour le verre et textiles...), mis à disposition sur le Bassin de Pompey.

Le nouveau calendrier de collecte est disponible ci-joint et il sera distribué dans votre boîte aux lettres et disponible sur le site [bassinpompey.fr](http://bassinpompey.fr). Ce calendrier indiquera pour chaque commune concernée les jours de collecte pour l'année 2023.

De plus vous pourrez vous appuyer sur l'application MonTri du Bassin de Pompey qui regroupera toutes les informations nécessaires pour la bonne gestion de vos déchets (dates de collecte, information sur le tri, localisation des points d'apport volontaire...).

**Vous retrouverez toutes ces informations, et bien d'autres, dans le journal du tri qui est diffusé dans vos boîtes aux lettres.**



## Ce n'est pas NETFLIX, c'est LIMÉDIA !

Vous êtes à portée de clics d'une des plus riches bibliothèques numériques de France !

Depuis la rentrée, tout habitant du Bassin de Pompey peut désormais accéder gratuitement à la plateforme en ligne nommée « Limédia » pour profiter de films, séries, magazines, livres, musique, cours de langues en ligne et tant d'autres choses encore...

**Sa force :** la qualité des contenus sélectionnés par des bibliothécaires professionnels de la région et une section sur le patrimoine local et lorrain d'une grande richesse.

Elle existait déjà depuis quelques années dans les grandes villes du Sillon lorrain à l'origine de cette plateforme mutualisée. Limédia est une médiathèque virtuelle labellisée « bibliothèque numérique de référence » par le ministère de la Culture et qui propose des contenus sélectionnés par des professionnels des médiathèques lorraines et non par des algorithmes. De la comédie populaire aux grands classiques littéraires ou du cinéma, ces pépites sont désormais accessibles à tous les habitants du Bassin de Pompey et de façon gratuite quel que soit le contenu (ce qui n'est pas le cas partout).

**Pour vous inscrire :** Rendez-vous tout simplement à la bibliothèque Dom Calmet de Lay-Saint-Christophe (vous devrez justifier d'une adresse de résidence dans l'une des communes du bassin). La bibliothécaire vous donnera une fiche à remplir puis vous repartirez avec une carte d'abonné. Une fois chez vous, connectez-vous sur le lien de confirmation reçu sur votre boîte mail. Les bibliothécaires sont bien entendu là pour vous guider dans votre démarche.

**Pour découvrir cette plateforme :** [www.limedia.fr](http://www.limedia.fr)



## Devoirs et obligations de tout propriétaire d'un animal

Depuis quelques mois déjà, un grand nombre d'habitants se plaignent des nuisances sonores causées par les chiens, de jour comme de nuit, mais en particulier des aboiements dès le lever du jour. Toutes les rues du village sont impactées par ces désagréments.

Il est donc utile de rappeler aux propriétaires de chiens certaines règles, qui, si elles sont respectées, permettent d'éviter tout conflit de voisinage et l'intervention des forces de l'ordre.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que l'animal a causés, qu'il soit sous sa garde, ou qu'il se soit égaré ou échappé.

**Divagation :** Un chien doit être tenu en laisse, même sur les sentiers, dans les prés ou dans la forêt. Afin d'éviter tout accident sur « La Voie Verte », celle-ci étant empruntée par de nombreux piétons et cyclistes, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

**Les nuisances sonores :** Les agressions sonores concernent le propriétaire qui ne prendrait aucune mesure contre les aboiements de son (ses) chien(s) à chaque passage de piétons. Ceci est un délit et le code pénal prévoit une lourde peine de prison et une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

C'est davantage la répétition des aboiements et leur caractère intempestif, qui sont retenus pour apprécier le trouble, plutôt que la durée.

Le juge civil considère que les bruits d'animaux peuvent générer un trouble anormal du voisinage, de jour comme de nuit, mais il serait enclin à davantage de sévérité pour les cris de nuit, notamment quand les chiens sont laissés en liberté.

**« Aucun bruit particulier, ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu privé ou public, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »**

Extraits de l'article 222-16 du nouveau code pénal et de l'article 213-1 du code rural

Extrait de l'article R1336-5 modifié par décret n°2017- art 1.



## Expression libre

Lors du Conseil Municipal consacré au vote du budget, nous nous sommes abs-tenus car nous estimons qu'en termes d'investissement, il manque d'ambition : Lay-Saint-Christophe, riche de son patrimoine immobilier, doit se doter d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Compte tenu de cet important patrimoine communal à protéger et à sauvegarder, à un moment où la flambée des coûts de l'énergie impacte les budgets, le faible

endettement de la commune doit aussi permettre d'élaborer un réel plan d'économie énergétique des bâtiments municipaux. Ce PPI sera un outil indispensable à une politique ambitieuse et maîtrisée des investissements à réaliser.

Maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement est aujourd'hui une nécessité. Préserver une capacité d'autofinancement est une réalité économique à ne pas négliger.

Pour autant, ces objectifs ne doivent pas être des freins, mais au contraire, des leviers pour créer la dynamique nécessaire au développement de Lay-Saint-Christophe et sa capacité à entretenir son patrimoine.

■ Sabine JEANNOT, Serge NECKER pour « Révétons Lay »

## Intramuros, l'application citoyenne

La ville de Lay-Saint-Christophe et le Bassin de Pompey sont désormais accessibles dans votre poche à travers l'application IntraMuros.



En tant que Layen, cette application vous renseigne sur les services de la mairie, les actualités et l'agenda des manifestations pour notre commune mais aussi pour les communes des alentours.

Vous y trouverez également l'annuaire des commerces, des professionnels de santé et des associations.

L'application est téléchargeable gratuitement sur votre smartphone ou votre tablette. Après l'installation d'IntraMuros, sélectionnez Lay-Saint-Christophe et naviguez dans les différents onglets.

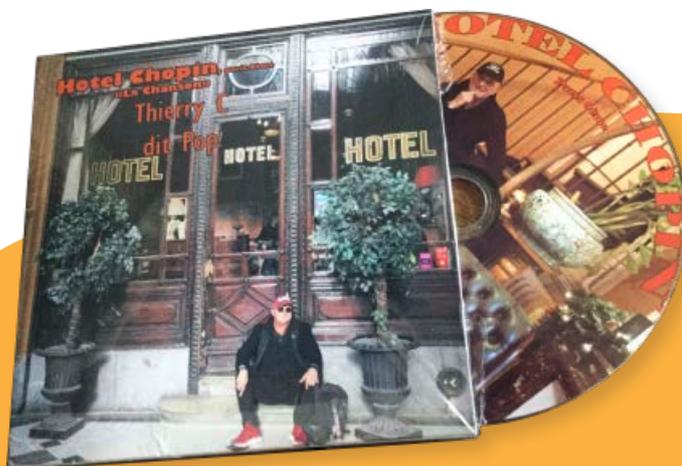
Vous pourrez aussi paramétrer les notifications selon vos centres d'intérêts.

Pour télécharger l'application scannez le QR-code ci-contre

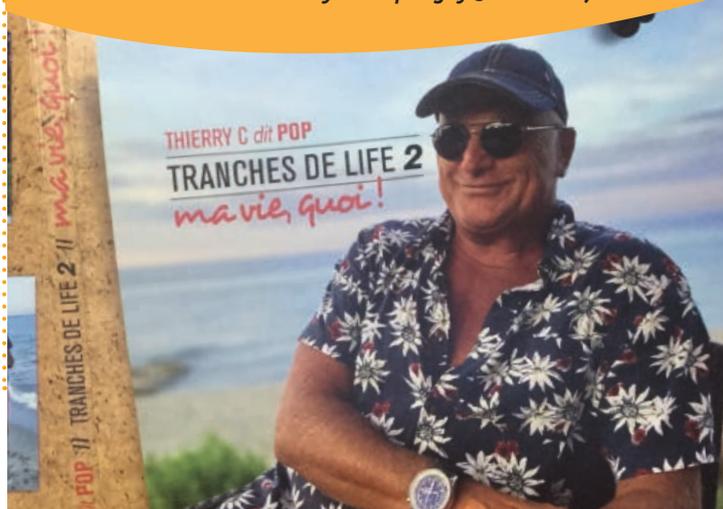


## Hôtel Chopin, Paris 9<sup>e</sup>

Après nous avoir distillé plusieurs morceaux lors du confinement, le nouvel album de l'Oncle Pop, alias Thierry Champougny, est disponible !



Vous pouvez l'obtenir en contactant directement Thierry à l'adresse suivante : [thierry.champougny@wanadoo.fr](mailto:thierry.champougny@wanadoo.fr)





## Bourse aux jouets

Le dimanche 17 novembre dernier, une toute première bourse aux jouets, au profit du Téléthon, a été organisée par Isabelle Charbonnier, conseillère déléguée à l'animation, en lien avec le club ado pour l'animation et le comité des fêtes pour la restauration.



Ce sont 40 exposants qui se sont prêtés au jeu devant de nombreux visiteurs ! Les inscriptions des exposants et la somme collectée dans le cadre d'une tombola ont permis de verser 727,47 euros à l'association AFM-Téléthon.

*Un franc succès ! A renouveler évidemment...*

■ Isabelle CHARBONNIER





## Marche solidaire Lay Rose

Le dimanche 9 octobre, nous étions 362 participants à la marche LAY ROSE pour une marche familiale de 7 kilomètres, accompagnés en musique avec leurs tambours par la troupe « OS BOMBOS » de l'association des Portugais de Liverdun.



Nous avons pu découvrir des chemins méconnus mais aussi admirer deux jolies réalisations « LAY ROSE » proposées par le club des jeunes et les enfants du service périscolaire. Un grand « Merci » à nos artistes et au personnel d'animation. Environ 2 000 € ont été reversés à la ligue contre le cancer grâce à la participation des marcheurs, et nos commerçants partenaires doivent également transmettre directement leurs dons.

■ Isabelle CHARBONNIER

### Nos partenaires :

- Garage MECANICO'TO
- Boulangerie LE PAIN DE CÔTÉ
- Boucherie Charcuterie Traiteur POIROT
- Pharmacie des CILLEULS
- Salon de coiffure CRÉATIFF MODE
- Salon de coiffure IT'S ME
- CORA Essey-lès-Nancy
- Les madeleines de Liverdun





# Panorama des associations

## ACPG - CATM

Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 11 novembre, présidée par Patrick Médart, en présence du député Philippe Guillemart et d'Alexis Herby, nouveau maire du conseil municipal d'enfant.  
Madame Huber a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif pour ses 25 ans de service au sein de la section des Anciens Combattants ACPG-CATM de Lay-Saint-Christophe.

Salons chantants - Mars 2022.



## Alaygro



Lay Kids en concert le 26 novembre 2022.



Concert à Lay-Saint-Christophe le 26 novembre 2022.

## Association familiale



Défilé de Saint-Nicolas



### AMAP - Lay Paniers de l'Amezule



Amapero partagé entre les producteurs, les amapiens et les adhérents du club de pétanque.

### La Layenne



Beau cadre de jeux et club dynamisé pour l'année 2022, bravo à toutes et tous.



Détente et bonne humeur sur les terrains de pétanque.

### Lo Scuron Dom Calmet



Guitarogato avec Patrick Mir à la guitare et Philippe Becherand au tarogato.

### Comité de jumelage



Traditionnelle fête de la Saint-Martin, organisée par l'école et le comité de jumelage, défilé dans les rues avec des lanternes fabriquées par les enfants. Arrivée au terrain de foot, tous sont accueillis par un grand feu, une soupe bien chaude, du jus de pommes et des sablés en forme d'oie confectionnés par les élèves.

Un bon moment de convivialité.



**Commission environnement**

Les décorations de Noël préparées par les membres de la commission.



**ASLB**

Les U15 finissent la première partie de saison leaders et invaincus dans leur groupe de foot à 8.



ASLB\_Poursuite de l'apprentissage pour nos U18 - B, qui s'aguerrissent, encadrés de Renaud et Florian.



Débuts musclés pour l'équipe première senior, qui découvre la R2 cette saison.

Escapade d'une semaine en Bretagne - Mai 2022.



**Club du 3<sup>e</sup> age**



Girmont - Val d'Ajol - 23 août 2022.

**Comité des fêtes**

Soirée Beaujolais.



